

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 juillet 2016

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles, COTTE Cyril, GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, NOUEN Marie-Ange, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Représentés : GODEAU Christian par VALLIER Sébastien, PECOUL Michel-Pierre par BOUVIER Jean-Pierre

Absents excusés : GODEAU Christian, PECOUL Michel-Pierre

Secrétaire : MARTIN Frédéric

Les pouvoirs de M. GODEAU à M. VALLIER et de M. PECOUL à M. BOUVIER sont remis en séance.

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20h00.

DEBAT PREALABLE : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire donne la parole à M. MARTIN qui rappelle les grandes lignes du PADD :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques : d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant : l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenus pour l'ensemble de l'établissement public de coopération inter communale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

M. CALVEZ demande ce qu'il est prévu pour les possibilités d'installations des entreprises.

M. MARTIN répond qu'aucune zone artisanale n'est définie car il n'y a pas de demande, pas de fibre internet et que la commune ne possède pour le moment pas de terrain adapté.

M. CALVEZ rappelle que sont envisagés environ 29 logements nouveaux pour une population supplémentaire de 64 personnes, soit une population totale de 462 habitants permanents. Le choix de la taille de la STEP semble donc convenir parfaitement.

M. VALLIER répond qu'on peut également imaginer que des résidences secondaires deviennent des résidences principales, et que l'estimation de la population future de la commune est difficile à estimer. Il rappelle que la charge hydraulique de la STEP est calculée en prenant compte des travaux séparatifs du bourg.

M. MARTIN rappelle que 1.81 hectares de surface urbanisable sont prévus dans le PLU à l'horizon 2028 ce qui limite considérablement l'expansion de la commune.

M. LIEVEAUX demande s'il n'y a pas eu des problèmes avec des permis de construire en cours en raison du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

M. VALLIER répond que oui dans quelques cas mais que l'information a été donnée dès le départ aux personnes concernées. La réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux devrait permettre de lever ces problèmes.

M. GRABIAS trouve dommage que notre territoire « attractif » ne soit pas plus mis en avant et Il indique aussi que le classement en Zone de Revitalisation Rurale de la commune devrait être mis en avant pour inciter l'installation d'entreprises sur la commune.

M. CALVEZ demande si il y a eu des changements concernant les surfaces agricoles par rapport au premier jet du PLU. Il demande également si une mention particulière est faite concernant les alpages.

M. MARTIN répond que non, simplement une mise à jour des normes en la matière pour les surfaces agricoles. Concernant les alpages, rien de particulier n'est mentionné, le PLU restant un document très global.

M. BOUVIER demande si des zones de construction futures sont prévues dans le PLU.

M. MARTIN répond que oui mais que cela fera l'objet d'une autre réunion publique en septembre.

M. GRABIAS demande si, une fois le problème de l'assainissement résolu, on pourra augmenter la capacité de construction de la commune.

M. VALLIER répond que c'est compliqué mais qu'a priori il ne sera pas possible de dépasser le niveau prévu initialement. Le SCOT applicable bloque toutes les expansions des zones éloignées de l'agglomération grenobloise. La logique de métropolisation vise à favoriser le développement du centre de la métropole et des bordures proches en premier. Il rappelle que dans les dix dernières années il y a eu très peu de nouvelles constructions indépendamment de ce blocage.

M. CALVEZ souligne que dans le document la commune est considérée comme station verte. Il demande la différence entre l'appellation « station verte » et « village vert ».

M. MARTIN répond qu'il posera la question à Mr Latuillerie, urbaniste en charge du PLU.

LES DELIBERATIONS :

2016-51 remboursement aux agents des frais de visite médicale permis poids lourd

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du permis de conduire poids lourds des agents du service technique, les agents doivent passer une visite médicale obligatoire. Les médecins ne souhaitent pas être payés par mandat administratif, de ce fait les agents doivent en faire l'avance. Compte tenu que le permis poids lourds est nécessaire pour les besoins du service, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au remboursement de cette visite (33 €) aux agents.

M. COTTE informe le conseil qu'un formulaire de prise en charge est disponible pour les agents territoriaux du Département.

Monsieur le Maire se renseignera pour les prochaines visites

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Accorde le remboursement aux agents concernés les frais d'honoraires médicaux dans le cadre de la visite pour le renouvellement du permis poids lourd.**

Vote : UNANIMITE (11 pour)

2016-52 convention avec Monsieur Pierre MOLY dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pierre MOLY, professeur de musique, est intervenu dans le cadre des Temps d'Activités péri-scolaires pour le compte de la commune de Gresse-en-Vercors. Il n'est pas rémunéré pour cette activité. Cependant il a été convenu lors de la mise en place que la commune lui rembourse ses frais de déplacements entre son domicile et l'école sur la base de la grille de remboursement des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale. La présente convention a pour objectif de déterminer les conditions d'intervention et de défraiement de M. Pierre MOLY.

M. CALVEZ demande son lieu de résidence.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr MOLY habite à St Andéol.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Accorde le remboursement à Monsieur Pierre MOLY pour les frais de trajet occasionnés par l'activité qu'il a mené auprès des élèves de la commune dans le cadre des Temps d'Activité Péri-scolaires, sur la base de la grille de remboursement des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale.**

Vote : UNANIMITE (11 pour)

2016-53 Décision modificative n°1 du budget EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à M. VALLIER qui informe le conseil que la commune a réglé à l'agence de l'eau les sommes de 12 197 € au titre de la redevance pour pollution domestique 2015 sur le compte 701249 et 6 541 € au titre de la redevance pour collecte domestique 2015 sur le compte 706129. Ces sommes (18 738 €) s'avèrent supérieures aux prévisions inscrites au budget prévisionnel (18 500 €). Il convient donc d'ajouter la somme de 238 € au compte 701249. Il est proposé de prendre cette somme sur le compte 626 frais postaux et de communication.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT**
 - + 238 € au compte 701249
 - 238 € au compte 626

Vote : UNANIMITE (11 pour)

2016-54 Décision modificative n°1 du budget GENERAL

Monsieur le Maire donne la parole à M. BOUVIER qui expose au conseil qu'il est nécessaire de prendre une Décision modificative au budget général pour équilibrer les comptes et les opérations d'investissement par rapport au budget prévisionnel voté. Il est proposé d'effectuer les mouvements budgétaires suivants :

- + 6 670 € sur l'opération 111 ONA au compte 20413 correspondant à la participation de la commune aux travaux d'agrandissement de la cantine du collège Marcel Cuynat, portés par le Département. En effet cette somme a été oubliée dans l'élaboration du budget prévisionnel alors que le conseil municipal a validé cette participation par la délibération 2015-59 du 7 juillet 2015
- + 3 000 € au compte 2188 opération matériel : le nouveau broyeur acheté pour le Kubota et le compresseur pour le garage se sont avérés d'un montant plus élevé qu'initialement prévus.
- + 1 000 € au compte 2151 opération 107 voirie pour l'achat des jardinières permettant la mise en place d'une écluse double devant le terrain multisports et au rondpoint.

- + 1 000 € au compte 2188 opération 107 voirie pour l'achat de panneaux de voirie permettant d'améliorer la signalétique sur la commune
- - 805 € au compte de recettes 1323 opération voirie 107 suite à l'exclusion de certaines dépenses subventionnables des travaux de réfection de voirie à la Bâtie par le Département.
- - 12 475 € au compte 21318 opération 101 bâtiment communaux suite au report de l'opération de réfection du mur du cimetière et à l'abandon de l'installation d'une alarme au garage communal. En effet il s'avère que le Département a modifié début 2016 ses critères d'attribution de subvention et il faut désormais monter un projet de réfection du cimetière plus important pour atteindre les seuils subventionnables (environ 15 000 € de travaux HT contre 9 500 € dans le projet actuel).
- + 4 102 € au compte de dépenses 73925 et + 4 102 € au compte de recettes 73111. En effet, la répartition 2016 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été fournie par courrier du 30 juin par la communauté de communes du Trièves. Au budget prévisionnel avait été prévue la somme de 8 088 € contre 12 190 € en réalité.

M. GRABIAS indique qu'il est dommage d'avoir utilisé l'ancien broyeur communal pour l'entretien des pistes de fond, ce qui est sûrement une cause de son usure. Il indique aussi qu'il trouve dommage que le broyage soit effectué par le Directeur au vu de son coût horaire.

M. CALVEZ demande des informations sur les jardinières

M. VALLIER indique qu'une double écluse sera créée devant le terrain multisports afin de forcer les véhicules à ralentir et que deux autres jardinières seront implantées au niveau du rond-point pour empêcher les véhicules de couper le rond-point.

M. CALVEZ demande pourquoi c'est à la charge de la commune alors qu'il s'agit d'une route départementale.

M. VALLIER répond que dans une commune, ce type de dépense relève de la commune et pas du Département. Il expose ensuite l'ensemble de l'aménagement prévu route du Grand Veymont avec le nouveau marquage au sol isolant une bande pour les piétons.

M. GRABIAS indique sa satisfaction devant ce projet, il ajoute qu'un passage piéton supplémentaire entre les centaurées et la montée des Dolomites serait utile. Il dit également qu'il serait judicieux que le Département construise une piste cyclable au croisement des 4 chemins.

M. CALVEZ souligne la forte utilisation du terrain multisports actuellement.

M. LIEVEAUX regrette que les finitions ne soient pas réalisées. Il demande également si les lignes budgétaires prévues pour l'enfouissement des réseaux au hameau des Fraisses sont mobilisées dans cette décision modificative.

M. VALLIER répond que non, que cela n'a pas été nécessaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants sur le budget GENERAL**
 - + 6 670 € opération 111 compte Dépense 20413
 - + 3 000 € opération 104 compte Dépense 2188
 - + 1 000 € opération 107 compte Dépense 2151
 - + 1 000 € opération 107 compte Dépense 2188
 - 805 € opération 107 compte Recette 1323
 - 12 475 € opération 101 compte Dépense 21318
 - + 4 102 € compte D 73925
 - + 4 102 € compte R 73111

Vote : UNANIMITE (11 pour)

Points d'informations divers :

- **Bilan d'exploitation de l'année 2015 de l'Odysée Verte.** Monsieur le Maire présente le bilan d'exploitation et s'étonne de la baisse de fréquentation entre 2014 et 2015. M.

CALVEZ présente un tableau de fréquentation depuis le lancement de l'Odysée verte et s'interroge sur les incohérences des chiffres fournis par l'ONF et Mr Vargel. Il s'inquiète également de la baisse constante de la fréquentation sur ce projet, alors que des investissements complémentaires ont été faits. Il relance la question d'une gestion par la commune de cet équipement et d'une régie globale des équipements touristiques sur la commune. M. GRABIAS signale les efforts de Mr Vargel pour la signalétique et la promotion. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est pris avec Mr Vargel et qu'il informera le conseil de la suite. Il reste prudent sur ce dossier car l'ONF a déjà indiqué son souhait de reprendre le label 'Odysée Verte' délivré à l'installation de Gresse en Vercors pour la réutiliser dans une autre commune de l'Isère. Actuellement le contrat prévoit qu'aucune autre Odysée Verte ne peut être construite à proximité. Il s'interroge sur le risque d'abandonner cette appellation.

- **État des réservations pour la location de la MGV en 2016** : Monsieur le Maire informe le conseil que la salle a été louée seulement 2 week-end soit 900€ de recette et propose une campagne de commercialisation. M. GRABIAS rappelle que ce n'est pas la vocation de la commune de faire de la location de salle de mariage. Il souhaite la remise en fonction du refuge qui lui semble plus important pour notre commune de montagne. M. CALVEZ ajoute que si le problème est l'issue de secours, il faut la faire une fois pour toute et faire en sorte que cet équipement soit utilisé. M. le Maire indique qu'il va demander un devis à un architecte à ce propos.
- **Arrêté préfectoral 38-2016-05-12-005** d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets végétaux issus des activités agricoles et forestières à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Maire informe le conseil de l'arrêté préfectoral. M. CALVEZ propose de créer une aire de dépose des déchets verts qui pourront être broyés et réutilisés par la commune.
- M. le Maire informe le conseil des **prochaines dates des conseils** : 6 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 6 décembre 2016 et 17 janvier 2017
- **Point travaux des services techniques** : 2^{ème} passage tonte générale et ouverture des chemins ; Emplois 2016 : préparation des emplois, bouchage des trous, repérage avec entreprise ; Changement des spots de l'église ; Ouverture de la piscine ; pose des cimaises à la maison du Grand Veymont pour l'expo de peinture ; pose d'une 2^{ème} vitrine au cinéma ; fleurissement de la commune et habillage des jardinière avec bardage bois, reprise des locaux des pompes à l'alpage du Serpaton, élagage d'arbres aux Centaurées et au terrain de tennis Dolo.
- M. le Maire informe le conseil qu'un nettoyage et un réapprovisionnement de la bibliothèque est en cours
- M. COTTE relance concernant les fossés. Il indique qu'il faudra reprendre la route de berrière avant l'affouage.
- M. MARTIN indique qu'il y a des travaux urgents à réaliser sur l'église.
- M. GRABIAS indique qu'il manque des écailles sur le toit de l'office du tourisme. Il pense également que la tonte devrait être mieux faite à cet endroit. Il indique aussi qu'il manque une balançoire à l'aire de jeu des Centaurées
- M. CALVEZ demande où en est la reprise du projet Balcons Est du Vercors. M. le Maire répond qu'une autre commune a repris la suite, Chichilianne.
- M. COTTE donne les dernières informations concernant les réunions à propos du loup. M. BOUVIER informe le conseil de la réunion en préfecture le 5 juillet en présence du Préfet à laquelle il a participé. M. le Maire indique que la commune a fait un courrier à la Préfecture, adhérer à l'USAPR et participe à toutes les réunions prévues sur ce sujet.
- M. CALVEZ demande si la commune a été représentée à la réunion concernant les logements sociaux organisée en présence de M. SAVIN. M. le Maire répond que non mais que le projet de rénovation des HLM de la commune est bien en cours.

- M. CALVEZ demande les suites de la proposition faite d'une station d'épuration calibrée à 2500 équivalents habitants. M. le Maire répond que la Préfecture a validé le principe mais que le projet d'arrêté proposé était insatisfaisant car n'intégrait pas les travaux sur le réseau.
- M. GRABIAS informe le conseil que M. Michel DIDIER a gagné aux prudhommes en appel.
- Intervention de M. Bernard FREYDIER qui sollicite au nom de l'association Histoire et patrimoine un RDV avec le Maire et ses adjoints concernant le local situé au premier étage de la piscine, local qui devrait être attribué à l'association suite à une réhabilitation faite par les employés communaux avec des matériaux de récupération. M. CALVEZ exprime son étonnement sur la ligne du budget prévisionnel concernant la réhabilitation du local évoquée par l'intervenant et ne pas savoir que des travaux ont été fait pour réhabiliter un local. M. FREYDIER demande également une réunion pour évoquer la participation de l'association aux rites commémoratifs sur la commune. M. le Maire répond que le secrétariat de la mairie pourra prendre les RDV et qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir au conseil municipal pour une prise de RDV.
- Intervention de M. Guy COTTE qui s'interroge sur la disparition des tondeuses de la commune. M. le Maire indique qu'aucune tondeuse n'a été achetée depuis plusieurs années.

Fin de séance 22h00

Le Maire

Alain ROUGALE



Le secrétaire de séance

Frédéric MARTIN

